

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIRS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CARRIERS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARRIERS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 24, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La guerre d'aujourd'hui

Les pertes si cruelles, éprouvées sans interruption par l'armée anglaise, depuis le commencement de la guerre du Transvaal, ont forcément appelé l'attention sur les conditions toutes nouvelles où se fait et se fera la guerre depuis les récentes inventions qui ont si complètement modifié les moyens d'attaque et de défense.

A cet égard, un de nos confrères, le *Petit Marseillais*, signale avec beaucoup d'opportunité les très intéressantes observations condensées dans un livre qui, tout récemment avait à peu près prédit les désastres subis par l'armée anglaise dans le Sud de l'Afrique.

La guerre est-elle impossible aujourd'hui ? tel est le titre de l'ouvrage de M. Bloch, un banquier varsovien qui, depuis longtemps retiré des affaires, s'est consacré à l'étude des questions économiques, et des guerres futures au point de vue pratique et économique.

Le traducteur anglais de cet ouvrage en donne un aperçu assez complet dans le *Daily Mail*.

La guerre, dit M. Bloch a été entièrement bouleversée par l'invention du fusil à percussion ou à aiguille et surtout par le fusil à répétition ou à magasin.

Le fusil moderne n'a pas seulement un tir plus rapide que les anciens, mais il a encore une portée beaucoup plus grande et une plus grande précision à cause de la tension de sa trajectoire. Ajoutons à cela qu'il se tire avec de la poudre sans fumée.

L'absence de fumée, voilà encore un facteur très important ; autrefois, c'est-à-dire pendant les 400 dernières années, les soldats combattaient derrière un écran de fumée. Aujourd'hui, chaque soldat verra avec effroi tomber autour de lui ses camarades, frappés par d'invisibles tireurs.

Il est difficile de juger l'effet moral causé par ce fait sur une armée en bataille. Dans le vieux temps, le soldat voyait d'abord la fumée du coup, il entendait le grondement du canon, et lorsque la balle ou l'obus tombait près de lui, il y était presque préparé.

Une armée en marche ne sera souvent avertie de la présence de l'ennemi que par un coup de feu invisible qui la frappera à plus d'un mille, ce n'est qu'au bout d'un moment, qu'elle pourra découvrir le lieu d'où partent les coups.

Or, il faut se figurer qu'autrefois pour tirer à un mille de distance il fallait lever le bout du fusil pour faire décrire à la balle une grande trajectoire, et la balle tombait juste au point choisi.

Aujourd'hui pour tirer à un mille, la trajectoire est si tendue que la balle va presque directement à son but, elle rase le sol à 5 pieds de hauteur et par conséquent est mortelle pour tout homme qui se trouve entre le but et le tireur.

Un point considérable, c'est l'augmentation de la rapidité du tir. Le soldat tire douze fois plus vite, au moins, qu'en 1870, et le fusil actuel, à cause de sa grande pénétration, est quarante fois plus effectif que le chassepot.

Le calibre diminuant, le poids des muni-

tions diminue également, et le soldat peut porter une charge proportionnelle de cartouches. Pendant la guerre avec la Turquie en 1877, chaque soldat russe portait 84 cartouches, aujourd'hui il en porte 270.

Mais les progrès de l'artillerie sont encore plus considérables. D'après les autorités les plus remarquables, l'artillerie française est aujourd'hui 160 fois plus mortelle qu'en 1870. D'abord on a inventé des instruments qui donnent en très peu de temps la distance du but, puis on a trouvé des explosifs très puissants, on a augmenté la portée et la rapidité du tir.

Il est démontré aujourd'hui qu'un corps de 10,000 hommes s'avançant contre une seule batterie, serait exposé, s'il avait à traverser une zone dangereuse d'un mille et demi, à 1,450 obus qui le couvriraient de 275,000 éclats. En 1870, un obus ordinaire donnait de 19 à 30 éclats ; aujourd'hui, c'est 240 environ. Leshrapuell de 1870 envoyait 37 éclats mortels ; maintenant, il en est à 340. Une bombe éclatait en 42 morceaux, aujourd'hui on arrive à lui en faire donner 1,200, et l'explosif qu'elle contient est bien plus puissant et les éclats sont envoyés plus loin et avec plus de force.

Mais l'absence de fumée, si elle favorise le tir de l'artillerie, l'expose à de grands dangers, car les artilleurs qui autrefois étaient cachés par la fumée sont aujourd'hui entièrement visibles. On a calculé, en effet, que cent tireurs bien abrités, postés à 800 mètres d'une batterie peuvent la mettre hors de combat en moins d'une demi-heure. (C'est ce qui est arrivé à la bataille de la Tugela).

Grâce à la puissance du tir du fusil, une compagnie de soldats peut arrêter l'assaut d'un régiment. Pour attaquer une position avec succès, on estime que le nombre des assaillants doit être de 8 contre 1. (Exemple la bataille de Magersfontein.)

Il est calculé que 100 hommes dans une tranchée peuvent mettre hors de combat 336 ou 400 hommes pendant qu'ils traversent une zone dangereuse de seulement 300 mètres.

Dans la prochaine guerre, dit l'auteur du livre que nous citons, tout ce monde sera retranché, ce sera une grande guerre de retranchements. Le premier soin de chaque homme sera de se creuser un abri et la pioche lui sera aussi indispensable que son fusil.

Le livre dont nous venons d'indiquer très rapidement les points principaux a été publié avant la guerre du Transvaal. Si les Anglais avaient étudié à fond ses théories, s'ils avaient suivi ses conseils, il est probable qu'ils se seraient comportés plus honorablement dans leur lutte contre les armées du Transvaal.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 Janvier 1900

A l'ouverture de la séance, le président donne lecture d'une lettre du garde des sceaux l'avisant de la condamnation de M. Déroulède par la Haute Cour.

Une commission sera nommée pour donner suite à cette condamnation, c'est-à-dire proclamer la déchéance de Déroulède. M. Lasies, qui devait interpellier le gouver-

nement sur les violations de loi commises par la Haute Cour, déclare retirer son interpellation.

Puis la Chambre reprend la discussion du budget de l'Instruction publique. M. Maurice Faure, rapporteur, ne veut pas entrer dans le détail des grandes réformes ; il constate l'importance de l'enseignement libre, qui instruit 90.000 élèves, alors que les collèges, lycées n'en ont que 94.000.

L'orateur signale le danger de tels concurrents. Il faut, dit-il, mettre fin à certaines campagnes contre l'université, « par des fonctionnaires qui, non seulement mettent leurs enfants chez les prêtres, mais encore décrivent l'université. »

M. Faure prouve ensuite, combien est antirépublicaine l'éducation des séminaires. « Il faut, dit-il que l'Etat retire à ces séminaires le droit d'instruire, s'ils sortent de cette destination qui est de préparer le recrutement du clergé. »

Et il adjure les républicains de mettre fin à un tel péril, à un tel malheur, en montrant les divisions que crée l'enseignement clérical.

M. Carnaud met en garde les républicains contre l'ingérence cléricale dans l'enseignement primaire, et il prouve qu'il y a antagonisme entre la religion catholique et l'unité morale du pays. Il termine en adjurant la majorité républicaine de faire les sacrifices nécessaires pour le développement de l'Instruction publique.

M. Bienvenu Martin appelle l'attention du ministre sur certaines congrégations enseignantes qui sont installées dans des immeubles de l'Etat.

M. Léo Melliet, fait le procès de la loi de 1850 qui cléricalisa l'enseignement secondaire : il demande l'établissement d'un enseignement secondaire qui nous donne des hommes et des citoyens.

M. de Beaugregard réclame la création d'un doctorat ès-sciences économiques dont le principe fut déjà voté par la Chambre. Le ministre déclare qu'il y est favorable.

La séance est levée.

Séance du 24 janvier 1900

A cette séance, M. Monis, garde des sceaux, lit le compte-rendu sténographique du réquisitoire de M. Bulot, procureur de la République, dans le procès des Assomptionnistes, afin de montrer que si certaines inexactitudes ont été publiées par les journaux, au sujet de certains propos contre des députés, la faute n'en est pas à M. Bulot.

M. Ch. Bernard, député, élu grâce aux Assomptionnistes, interrompt violemment, grossièrement. Le président le rappelle à l'ordre et consulte la Chambre sur l'application de la censure, qui est prononcée à une grande majorité.

Egalement les injures grossières de M. Lasies, assomptionniste, contre M. Bulot, valent au député nationaliste du Gers, l'application de la censure.

M. Monis achève au milieu de ces incidents la lecture du compte-rendu sténographique. Puis, M. Motte, monte à la tribune pour protester contre les dires de M. Bulot, qui l'a signalé comme candidat des « Croix ». Il demande que M. Bulot, dont, toutefois il ne réfute pas l'argumentation, « soit rappelé au devoir ».

M. Chiché également compris dans la liste des députés soutenus par les Assomptionnistes dit que les procédés employés par M. Bulot contre lui et les autres députés, sont « indignes de la justice ».

M. Ch. Bernard monte à la tribune pour un fait personnel, sa lettre à un Père de l'Assomption. Dans un langage grossier, le député de Bordeaux, prend à partie M. Monis qu'il traite de « canaille, d'escroc ».

L'expulsion de M. Bernard est votée. Il refuse de sortir.

Il est expulsé *manu militari*.

Puis d'autres députés, tels que MM. Gourde, le marquis de Chambrun, le comte d'Agoult, Marchal, Menard, etc., etc., parlent contre les révélations faites par M. Bulot.

M. Waldeck-Rousseau répond à tous ces députés qu'il ne peut aujourd'hui discuter le procès des Assomptionnistes, et demande le renvoi à 1 mois.

La Chambre vote le renvoi à 1 mois.

Après une courte discussion sur le budget de l'Instruction publique, la séance est levée.

Le Procès des Assomptionnistes

Deuxième audience

Au milieu d'une affluence énorme d'ecclésiastiques et de dames, les débats sont continués par l'audition des témoins.

M. Peschard, commissaire de police, déclare que la somme qu'il a trouvée chez les Assomptionnistes, lors de sa perquisition, peut être évaluée à près de 2 millions.

Puis d'autres témoins défilent qui viennent contredire le commissaire de police ; mais leurs témoignages sont frappés de suspicion, car ces individus sont, ou rédacteurs à la *Croix*, ou fournisseurs des Assomptionnistes.

L'audience est remplie de ces témoignages pleins de réticences, et de contradictions dont fait justice le procureur de la République.

Enfin le procureur prononce son réquisitoire. Que de faits intéressants sont mis à jour ; que de procédés, que de louches combinaisons de la part des Assomptionnistes sont dévoilés.

Il y a notamment une brochure saisie au couvent qui montre bien l'état de ces religieux au point de vue de la charité.

« Arrière, s'écrie la brochure, la vieille tactique naïve et généreuse qui consistait à donner aux pauvres. » — La tactique recommandée, c'est « pas de pain aux pauvres, mais des numéros de la *Croix*. »

« Vive l'armée, crient également les religieux, Vive l'Armée ! Les gendarmes, ces anciens soldats d'élite, nous les recevrons à coups de poing. »

Et presque toutes les lettres sont sur ce ton. M. Bulot, procureur de la République, continue son réquisitoire en réfutant les arguments que les Pères pourront donner pour leur défense.

Et il termine en ces termes : « Est-ce que les prévenus sont des religieux confinés dans la prière, chantant matines tous d'une seule et même voix ? Non, messieurs, vous les connaissez, maintenant, vous savez ce qu'ils écrivait dans la *Croix*, vous les voyez faisant de la politique. Je vous demande de prononcer la dissolution de leur association purement et simplement. Cette société est éminemment dangereuse pour l'ordre social ; je vous demande donc sa dissolution. Quant à la condamnation, le tribunal appliquera la peine qu'il jugera équitable. »

Après ce réquisitoire, l'audience est levée sans incident et renvoyée au lendemain pour les plaidoiries.

Troisième audience

Enfin le procès des P. P. Assomptionnistes est terminé.

Justice est faite des procédés de ces religieux. Après plaidoiries de leurs avocats, le tribunal a rendu son jugement condamnant les P. P. à 16 francs d'amende, et déclarant leur association dissoute comme illicite.

Au Transvaal

On est, en ce moment dans l'attente de graves nouvelles.

A Londres, disent les journaux, l'anxiété est générale au sujet du résultat d'une attaque de nuit du général Buller contre Spion-Kop.

On croit, on espère du moins, à la réussite de cette attaque, qui paraît-il serait décisive sur le sort de la guerre.

Comme on le voit, dans leur abatement, les Anglais conservent cependant un certain optimisme, dont les Boers pourraient bien être les guéris.

ON DEMANDE UN ÈLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUÏÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors. Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro 2234 du 27 Janvier 1900.

Guerre du Transvaal: Arrivée des premiers convois de blessés Boers, à Prétoria.

Afrique (Fachoda): sur le Bahr-el-Gazal. — La flottille en ordre de marche.

Angleterre: Les volontaires de la Cité. — Caricatures à l'Etranger.

Exposition de 1900: Mise en place de la frise (Grand Palais).

Beaux-Arts: Le Mariage de la Vierge, par M. Delance.

Explication de gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Momento de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 janvier 1900.

V^{iss} Nacla: Chronique. — Auguste Deslinières: Deux mortes. — Jules Mary: Mademoiselle Guignol (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1417^e livraison (27 Janvier 1900).

Le mystère de la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouze. — L'Etat libre d'Orange, par Louis Rousselet.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 4 (27 Janvier 1900).

1° Aragon et Valence, par M^{me} Jane Dieulafoy,

2° A travers le monde: En colonne au Ménabé (Madagascar), par H. M. de Mathuisieu. x. — L'Organisation militaire de l'Orange.

3° Grandes courses de Terre et de Mer: L'Expédition suédoise au Groenland oriental, par Charles Rabot.

4° Civilisations et religions: La bataille de Magersfontein. Récits de Combattants.

5° La lutte économique: Poteaux Télégraphiques au Tonkin.

6° Livres et Cartes.

7° Les Revues Etrangères: Proportions des Populations agricoles et commerciales de l'Empire Allemand (Pötermann's Mittheilungen), Gotha. — L'Expédition Harriman, dans l'Alaska (The national geographical magazine).

Abonnements: France: Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale: Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 8 — du 25 Janvier 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — La Petite Bête (René Branconr). — Miss Porc-Epic (Em. Dupuis). Une Surprise (Marthe Bertin).

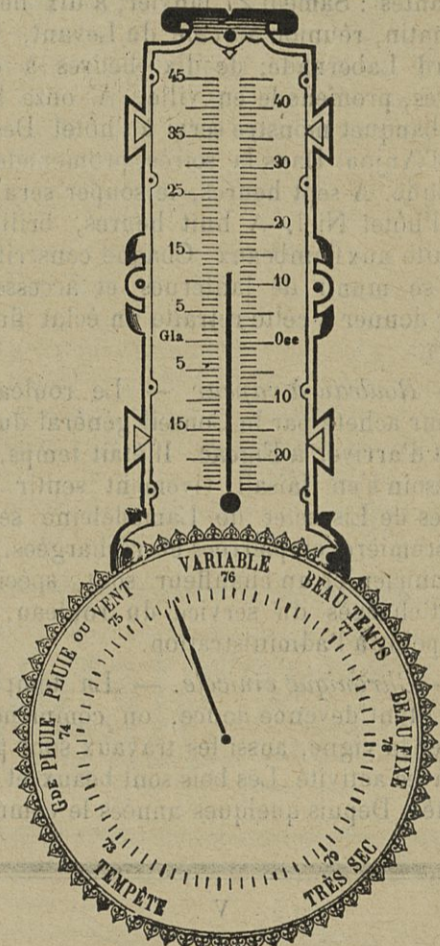
Illustrations de Paul de Sémant. — A. Clos. L. Conral. — W. Tullogh. — Rudnicki.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et départements: Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU. Dririaz, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc. etc.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 8. Id. maxima de la veille: 9,5. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 3.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Depuis le 15 Octobre, le train venant de Capdenac qui arrivait à Cahors à 9 h. 48 du matin est avancé et arrive à Cahors à 9 h. 31.

Il correspond avec le train express de toutes classes sur Paris dont le départ de Cahors est retardé à 9 h. 36 matin, met en relation les villes de Figeac et de Gourdon par Cahors.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (AU 15 OCTOBRE 1899)

De Paris à Toulouse. Table with columns for stations (Paris, Limoges, Brive, Gignac-Cressensac, Souillac, Cahoulès, Lamothe-Fénelon, Nozac, Gourdon, Saint-Clair, Dégagnac, Thérirac-Peyrilles, Saint-Denis-Catus, Espère, Cahors, Sept-Ponts, Cieurac, Lalbenque, Caussade, Montauban, Toulouse) and times for different services (17, 5, 21(1), 23, 35, 1125-1131).

(1) Le train EXPRESS qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris. Table with columns for stations (Toulouse, Montauban, Caussade, Lalbenque, Cieurac, Sept-Ponts, Cahors, Espère, Saint-Denis-Catus, Thérirac-Peyrilles, Dégagnac, Saint-Clair, Gourdon, Nozac, Lamothe-Fénelon, Cahoulès, Souillac, Gignac-Cressensac, Brive, Paris) and times for different services (16, 1140-1128, 26, 1126, 1136, 40).

De CAHORS à LIBOS

Table with columns for stations (Cahors, Mercuès, Arrêt Douille, Parnac, Luxech, Castelnaudary, Arrêt Prayssac, Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac-Touzac, Fumel, Libos, Paris) and times for Omnibus, Poste, and Omibus services.

De LIBOS à CAHORS

Table with columns for stations (Paris, Libos, Fumel, Soturac-Touzac, Duravel, Puy-l'Évêque, Arrêt Prayssac, Castelnaudary, Luxech, Parnac, Arrêt Douille, Mercuès, Cahors) and times for Poste, Omnibus, and Omibus services.

De CAHORS à CAPDENAC

Table with columns for stations (Cahors, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, St-Cirq, St-Martin-Lab., Calvignac, Cajarc, Montrun, Toirac, Lamadaine, Capdenac) and times for Omnibus, Omibus, and Omibus services.

De CAPDENAC à CAHORS

Table with columns for stations (Capdenac, Lamadaine, Toirac, Montrun, Cajarc, Calvignac, St-Martin-Lab., St-Cirq, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, Cahors) and times for Omnibus, Omibus, and Omibus services.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE SÔCIÉ ET FENDU. Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi: 7 fr. Le stère, rendu franco à domicile: 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile). S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)